DGEMA
Groupe DIEGO
GÉOMÈTRES EXPERTS

Agence de MARSEILLE
43, Rue de l'Évêché
13 002 - MARSEILLE
04.91.542.542 - marseille@dgema.fr

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE (13)
COMMUNE DE GARDANNE (041)
Parcelles cadastrées section AT n° 212 et 214
Adresse : Avenue Pierre Brossolette - Lieu-dit : Les Aires

PLAN DE DIVISION FONCIERE

suivant DMPC n°XX numéroté le XX/XX/XXXX

Matérialisation de la limite divisoire effectuée le 04/07/2025
Dossier : 20590 - Mesures effectuées le 04/07/2025 par LM - Document dressé le 28/07/2025 par SL

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_99-DE

Le géomètre-expert
M. Maxime FERRER (06455)
GÉOMÈTRE-EXPERT

- Plan rattaché au système de Coordonnées RGF93 CC44 (zone 3)

LEGENDE :

- EX n°16 — Numéro de parcelle cadastrale
- Application cadastrale (fiscale) — non reconnue contradictoirement - non garantie
- Limite Foncière - OBJET DE L'OPÉRATION — Division foncière - DMPC n°XX numéroté le XX/XX/XXXX
- Limite certaine — ayant fait l'objet d'un bornage, d'une division ou d'une délimitation
- Limite de fait — constatée suivant PV3P (ref.XX) dressé le XX/XX/XXXX par M. ..., Géomètre-Expert à XX et transmis par courrier à X le XX/XX/XXXX. Arrêté individuel d'alignement non notifié au Géomètre-Expert par la Ville de X à la date de confection du présent document.
- signe de mitoyenneté
- signe d'appartenance
- Mur / Clôture
- Bâti / Ouvrage
- Eau
- Talus / Talutage
- Arbre
- Végétation
- Borne OGE existante
- Repère du Géomètre — Clou ou Piquet Bois
- Gravure au sol
- nouvelle Borne OGE
- Clou d'arpentage

Ce plan n'a pas pour objectif de délimiter les propriétés ou de représenter les limites juridiquement définies, autres que les limites objet de l'opération, seul un bornage amiable ou judiciaire peut le permettre.
Seule la position de la limite objet de l'opération est garantie.
Les éléments topographiques mentionnés représentent l'état des lieux à la date du relevé.

ECHELLE : 1/200 — - Format d'impression A3 Recto-Verso Couleur -

0 2m 4m 6m 8m 10m 12m 14m 16m 18m 20m
1m 5m 15m

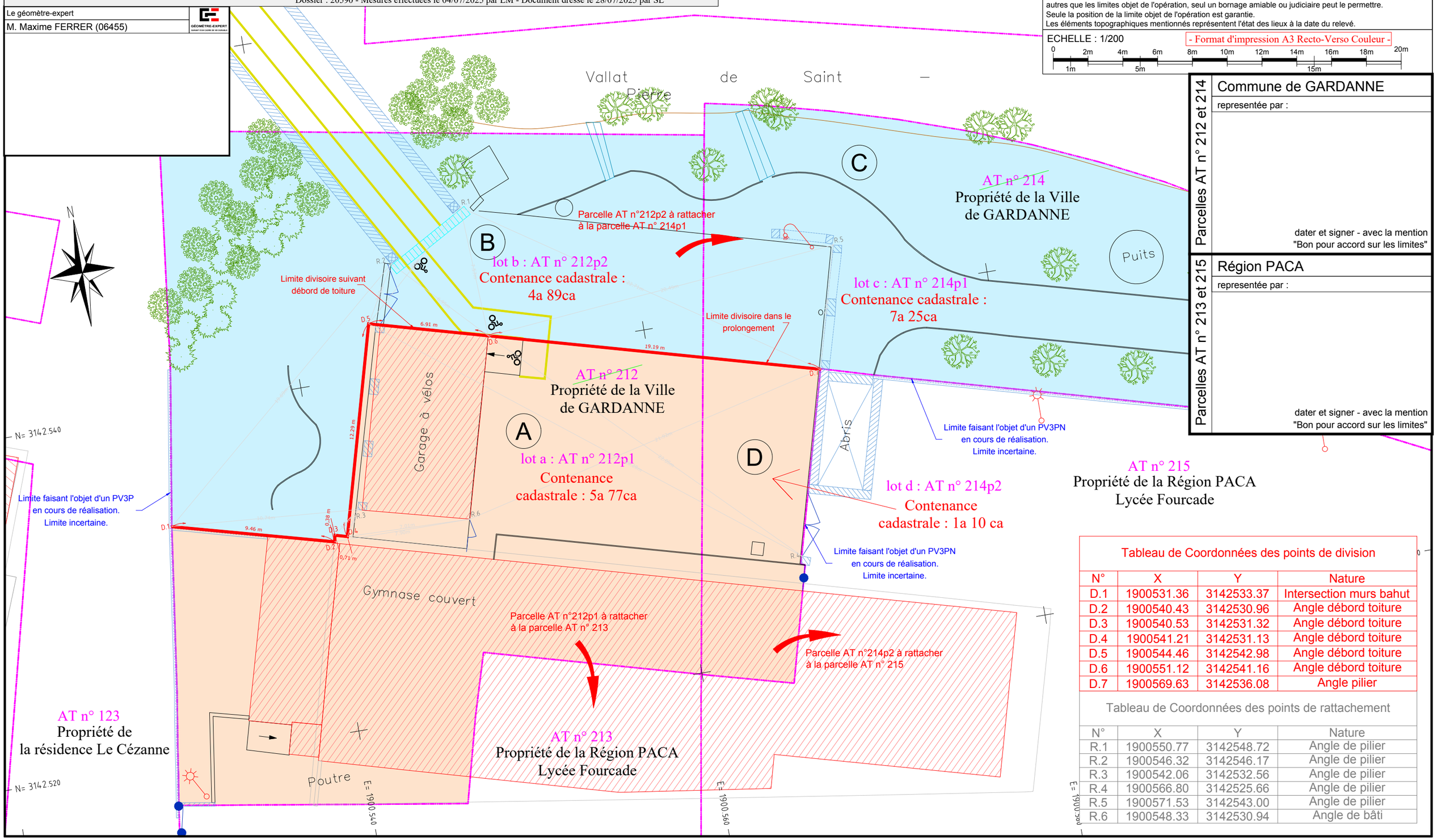

Parcelles AT n° 212 et 214

Commune de GARDANNE
representée par :

dater et signer - avec la mention "Bon pour accord sur les limites"

Parcelles AT n° 213 et 215

Région PACA
representée par :

dater et signer - avec la mention "Bon pour accord sur les limites"

Tableau de Coordonnées des points de division

N°	X	Y	Nature
D.1	1900531.36	3142533.37	Intersection murs bahut
D.2	1900540.43	3142530.96	Angle débord toiture
D.3	1900540.53	3142531.32	Angle débord toiture
D.4	1900541.21	3142531.13	Angle débord toiture
D.5	1900544.46	3142542.98	Angle débord toiture
D.6	1900551.12	3142541.16	Angle débord toiture
D.7	1900569.63	3142536.08	Angle pilier

Tableau de Coordonnées des points de rattachement

N°	X	Y	Nature
R.1	1900550.77	3142548.72	Angle de pilier
R.2	1900546.32	3142546.17	Angle de pilier
R.3	1900542.06	3142532.56	Angle de pilier
R.4	1900566.80	3142525.66	Angle de pilier
R.5	1900571.53	3142543.00	Angle de pilier
R.6	1900548.33	3142530.94	Angle de bâti